

**EXTRAIT DU REGISTRE DES ACTES
ET ARRETES DU MAIRE**

**INTERDICTION DE STATIONNEMENT
ET DE LA CIRCULATION**

D.G.A.
Animations, Culture, Santé, Enfance
Service des Animations et de la Vie Associative

Le Maire de la ville de Watrelos,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le Code de la Route, Vu le Code Pénal,
Vu l'arrêté du 26 juillet 1974, relatif à la signalisation des routes et autoroutes,
Vu l'arrêté et l'instruction interministériels du 7 juin 1977, relatifs à la signalisation routière,
Considérant qu'il y a lieu de prendre les mesures nécessaires en vue d'assurer la sécurité et l'ordre public à l'occasion de la Parade de Noël.

ARRETE

Article 1^{er} - La circulation des véhicules subira un ralentissement temporaire au passage de la Parade de Noël le dimanche 22 décembre 2024 de 10 heures à 14 heures dans les artères ci-dessous :

- Rue du Général De Gaulle
- Rue des Poilus
- Rue du Beau Chêne
- Rue Vallon
- Rue Aristide Briand
- Rue de Beaulieu
- Rue Leruste
- Rue Edouard Blomme
- Rue Léon Blum
- Rue de la Baillerie
- Rue Henri Lefebvre
- Avenue Henri Carette
- Rue Jean Lebas
- Rue Jean Jaurès
- Rue Carnot
- Place Carnot
- Rue Faidherbe
- Rue du Commandant Bossut
- Rue Charles Castermant
- Place de l'Humanité
- Rue des Patriotes
- Rue Richard Wagner
- Rue Frédéric Chopin
- Boulevard des Couteaux
- Rue de L'Union
- Rue du Mont-A-Leux
- Boulevard Famille Saint Ghislain
- Rue du Vieux Bureau
- Rue du Fleury
- Rue de la Martinoire
- Rue Corneille
- Rue Voltaire
- Rue de Toul
- Rue du Petit Tournai
- Rue Georges Philippot
- Rue Gustave Delory

Article 2 - Cette disposition sera rappelée par l'installation de la signalisation appropriée.

Article 3 - Les infractions aux dispositions du présent arrêté seront constatées et poursuivies conformément aux lois et règlements en vigueur.

Article 4 - MM. le Président de Métropole Européenne de Lille, le Maire, le Directeur Général des Services de la Mairie, le Commissaire de Police et le Responsable de la Police Municipale sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié et affiché conformément aux dispositions de l'article L.2131-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lille dans les deux mois suivant son affichage et sa publication. Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr ».

Pour extrait certifié conforme,
Le Maire
Pour le Maire
L'Adjoint Délégué,

Fait à Wattrelos, le 26 novembre 2024

Le Maire
Signé : Dominique BAERT

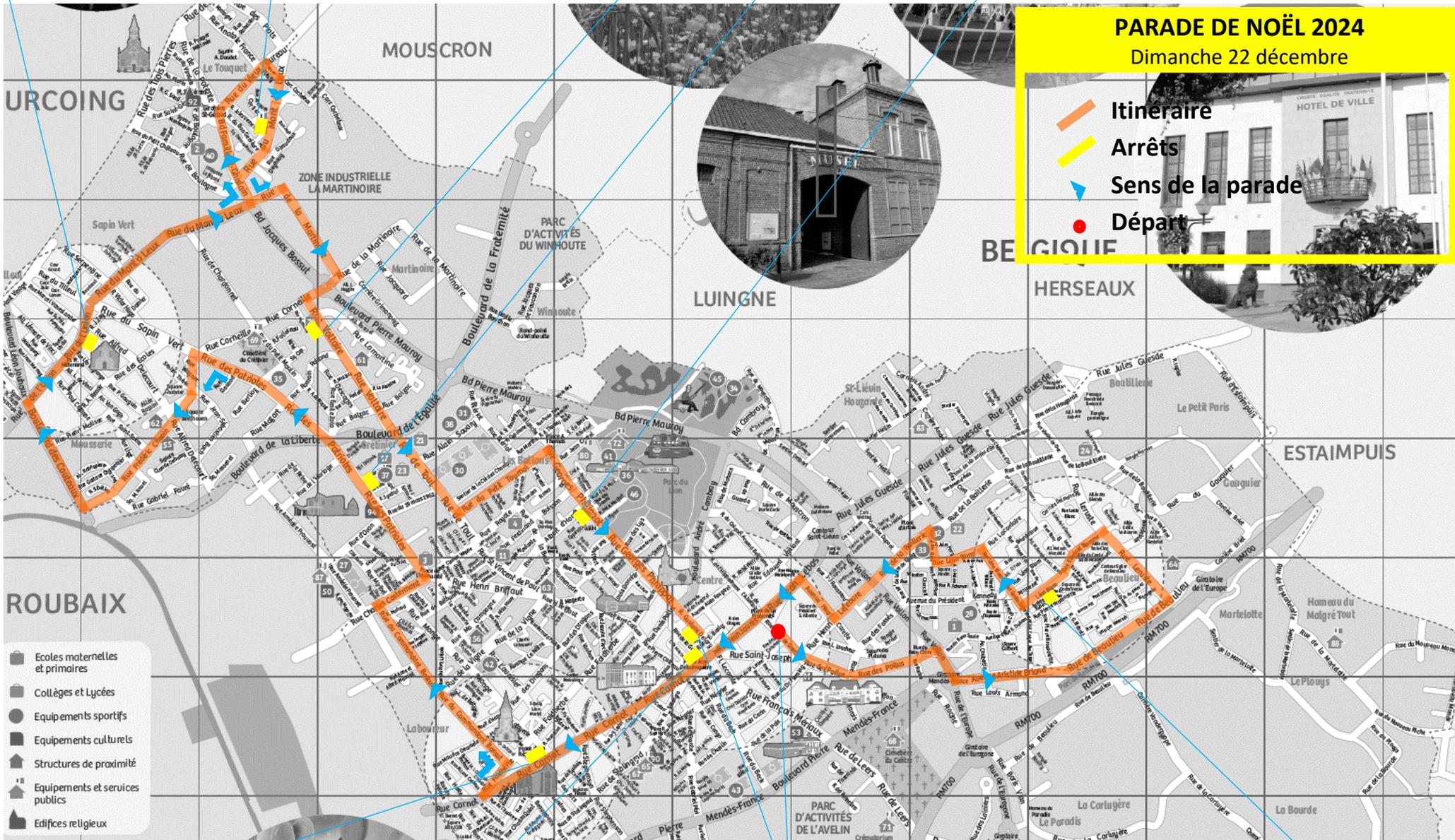
11H45
Rue de L'Union - Maison des Services

12H00
Rue du Mont-A-Leux - Résidence du Touquet

12H15
Rue Voltaire

11H30
Rue des Patriotes

12H30
Rue Georges Philippet - Résidence du Parc



PARADE DE NOËL 2024
Dimanche 22 décembre

- Itinéraire
- Arrêts
- Sens de la parade
- Départ

- Ecoles maternelles et primaires
- Collèges et Lycées
- Equipements sportifs
- Equipements culturels
- Structures de proximité
- Equipements et services publics
- Edifices religieux

11H15
Place de la République

11H00
Place Jean Delvainquière

12H45
Allée du Parc

10H00
Rue du Général De Gaulle

10H15
Esplanade René Coty - Résidence La Roselière